

**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT POUR REALISER L'AUDIT TECHNIQUE ET
L'AUDIT FINANCIER DU FONDS GPP LOGE AU SEIN DE LA SGPME –ET L'AUDIT TECHNIQUE
DES INSTITUTIONS FINANCIERES PARTICIPANTES AU MECANISME DE GARANTIE PARTIELLE
DE PORTEFEUILLE DU GUICHET : « MICROS PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES »**

Pour favoriser l'accès des Micros, Petites et Moyennes Entreprises ou Industries (MPME/MPMI) ivoiriennes aux financements bancaires et auprès des institutions de microfinance, le Gouvernement ivoirien a mis en place, entre autres mesures, un programme de garantie partielle de portefeuille (GPP) soutenu par la Banque Mondiale. La GPP devrait permettre aux Institutions Financières Participantes (Banques, et Systèmes Financiers Décentralisés) d'accorder des crédits à des emprunteurs qui n'auraient pas obtenu de financement en l'absence de cette garantie, ou de leur accorder des conditions plus favorables (principe d'additionnalité).

Les opérations du Fonds GPP sont sujettes à un audit à la fois financier et technique mené par des Cabinets agréés par la commission bancaire. Il s'agira principalement de vérifier que le fonctionnement des opérations ainsi que la gestion par la SGPME sont conformes aux documents cadres. Les Institutions Financières Participantes ou IFP sont également à auditer conformément à la convention de participation les liant à la SGPME dans le cadre de la Garantie Partielle de Portefeuille (GPP).

La SGPME sollicite le service d'une firme spécialisée jugée acceptable par la Commission Bancaire et la Banque Mondiale, pour réaliser cet audit financier et les audits techniques du Fonds GPP ainsi que ceux des IFP du Guichet PME de la GPP. La SGPME invite les firmes respectant les conditions de la commission Bancaire et jugées acceptables par la Banque Mondiale à manifester leurs intérêts et fournir les informations justifiant qu'elles sont en mesure d'exécuter les prestations, à savoir : la preuve de leur existence légale, la description détaillée des missions similaires aux présentes déjà réalisées qui sont à justifier par des attestations de bonne exécution ou par d'autres documents équivalents et acceptables, leurs capacités de gestion et d'organisation, notamment en termes de ressources humaines pour la mission.

Des Termes de référence de la mission sont disponibles pour les firmes intéressées en envoyant une demande à l'adresse indiquée ci-dessous. La référence, le nom et l'adresse du cabinet devront être spécifiés dans la demande.

Les manifestations d'intérêt peuvent être déposées soit en version électronique en fichier non modifiable au plus tard le 11/04/2024 à 16 heures 00 minute GMT, (la date et l'heure d'envoi faisant foi), soit en version physique au plus tard le 11/04/2024 à 10 heures 00 minute GMT sous pli fermé, en cinq (5) exemplaires (1 original et 4 copies) à l'adresse ci-après :

SOCIETE DE GARANTIE DES CREDITS AUX PME (SGPME)

Abidjan, Adjamé 220 logement Indénié, face à Fraternité Matin, après le District de police d'Adjamé, 5e étage
Tél : 27 20 23 60 20 ; E-mail : contact@sgpme.ci de 8 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes GMT les jours ouvrables.

Référence : **AUDIT TECHNIQUE ET FINANCIER DU FONDS GPP LOGE AU SEIN DE LA SGPME ET
AUDIT TECHNIQUE DES INSTITUTIONS FINANCIERES PARTICIPANTES AU MECANISME DE
GARANTIE PARTIELLE DE PORTEFEUILLE DU GUICHET : « MICROS PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES**

La firme sera sélectionnée suivant la méthode de sélection par les qualifications du consultant.

Abidjan, le **27/03/2024**

La SGPME